

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

AMENAGER L'ESPACE

Opérateurs
d'aménagement

Ensemble,
évaluons
l'impact
agricole de
votre projet

normandie.chambres-agriculture.fr



@AgriNdie



@agri_normandie



YouTube



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

À vos côtés, pour un projet concerté



Analyser les incidences de votre projet sur l'agriculture

L'étude d'impact agricole TERRALTO pour répondre à l'exigence réglementaire

- Connaître l'environnement agricole de votre projet
- Définir son implantation de moindre impact agricole
- Disposer d'une analyse des impacts subis par les exploitations agricoles (pendant et une fois le chantier terminé)
- Anticiper et identifier les dispositifs de compensation à mettre en œuvre pour les agriculteurs impactés

Déterminer les compensations individuelles et collectives

L'étude indemnitaires TERRALTO pour estimer au plus juste les dédommagements individuels

- Bénéficier d'une expertise indépendante pour chiffrer les préjudices dans les exploitations agricoles
- Proposer des solutions de réparations adaptées (compensation foncière et/ou indemnisation)
- Négocier au besoin, conclure et formaliser les accords indemnitaires avec les agriculteurs impactés

Le saviez vous ?

Depuis 2014, dans le cadre du dispositif de compensation collective agricole, vous devez proposer des mesures pour **éviter, réduire et compenser** les préjudices économiques agricoles collectifs engendrés par votre projet.

Ces mesures dites de « compensation collective agricole » doivent permettre de **limiter l'impact de l'urbanisation** et de réparer le préjudice économique collectif à travers **le soutien à des projets agricoles locaux de développement**.

La compensation collective est distincte de l'indemnisation individuelle de chaque exploitation.

L'étude de compensation collective agricole TERRALTO pour répondre à la séquence « Éviter - Réduire - Compenser »

- Analyser les effets positifs et négatifs de votre projet sur l'agriculture et les effets cumulés avec ceux d'autres projets connus
- Évaluer et chiffrer l'impact final de votre projet sur l'économie agricole locale
- Proposer des mesures réalistes permettant de recréer de la valeur ajoutée pour l'agriculture en concertation avec les acteurs locaux



Comment mener votre projet en concertation avec les agriculteurs ?

Interlocuteur reconnu des exploitants agricoles, nous facilitons le dialogue tout au long du projet :

- En proposant un protocole d'accord définissant des règles d'indemnisation équilibrées,
- En intervenant pour proposer des solutions et des réponses aux situations particulières (médiation),
- En réalisant pour vous les états des lieux contradictoires des parcelles avant et après travaux.



Sylvain RAULT

Maire de Moulty-Chicheboville (14)

« J'ai confié l'étude de compensation collective agricole de ma commune à la Chambre d'agriculture. Elle a été approuvée par un avis favorable de la CDPENAF en première lecture. Les intervenantes ont fait preuve d'une grande écoute et d'une parfaite compréhension des problèmes ».

Jacques FREMAUX

Responsable Projet RTE

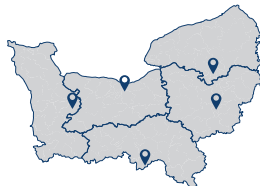
« En 2014, nous avons signé une convention avec la Chambre d'agriculture pour identifier un tracé de moindre impact pour la liaison souterraine raccordant le futur parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-mer. Pour la phase travaux, nous comptons à nouveau sur la Chambre pour assurer la bonne coordination avec le monde agricole ».



UNE EXPERTISE AGRICOLE RECONNUE



- Une connaissance précise du tissu agricole local, des filières et des exploitations agricoles
- Un service dédié au recueil et au traitement des données économiques agricoles territoriales
- Une expérience acquise depuis 40 ans aux côtés des collectivités et des maîtres d'ouvrages



Vos contacts :

• Orne

Margot DENERY

02 33 31 47 75 - 06 30 08 15 46

• Seine-Maritime

Jérôme METEL

02 35 59 47 51 - 06 89 65 25 67

• Eure

Mathieu DEWULF

02 32 78 80 63

• Manche

Hélène GARBIN

02 33 06 49 94 - 06 07 38 14 52

• Calvados

Axelle de LAVENNE

02 31 70 25 14 - 06 38 41 97 73

LA FORCE DE MÉDIATION



- La connaissance et la reconnaissance des agriculteurs pour les concerter sur votre projet
- Un interlocuteur et une équipe d'experts ancrés durablement sur le terrain
- La capacité d'écoute et de concertation des différents acteurs tout au long de la procédure

NOS SOLUTIONS SUR MESURE



- La confiance de nombreux opérateurs publics et privés, quels que soient la dimension et le budget du projet
- Des services adaptables aux besoins de l'opérateur (dimension, moment du projet)
- Une palette de compétences mobilisables

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE NORMANDIE
6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 CAEN Cedex 4

Retrouvez les coordonnées sur
normandie.chambres-agriculture.fr